

Comment contribuer au Fonds pour l'Environnement de l'ONU Environnement

Le Fonds pour l'Environnement de l'ONU Environnement a été établi en 1973 par la résolution de l'Assemblée Générale A-2997 (XXVII). Le fonds est la source principale de financement (en plus du Budget Régulier de l'ONU) qui permet à l'organisation de répondre aux stratégies à moyen-terme issues d'accords multilatéraux et aux programmes de travail approuvés par les gouvernements, de manière efficace, probante et nuancée. Le plus grand retour sur investissement du Fonds pour l'Environnement est sa capacité à obtenir des résultats à partir de l'investissement individuel de chaque Etat membre avec des ressources qui valent des millions.

Les Etats membres ont quatre options à leur disposition pour faire leur contribution au Fonds pour l'Environnement :

Option 1 – paiement avec facture

En raison du règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, des normes comptables internationales IPSAS, et de la nature bénévole du Fonds pour l'Environnement, le Secrétariat de l'ONU Environnement peut uniquement préparer une facture à la demande écrite reçue directement de la part d'un Etat membre. Le Secrétariat ne peut pas donner de gages basés sur une communication orale ou indirecte parce que les montants facturés doivent être enregistrés comme des acomptes recevables, c'est-à-dire des engagements à payer de la part des Etats membres. La conformité à ces règles est régulièrement vérifiée par les auditeurs de l'ONU. La procédure pour cette option se déroule comme suit :

1. L'Etat membre envoie une demande pour une facture dans une lettre ou un e-mail adressé à l'ONU Environnement, de préférence à la Division Donneurs, Partenariats et Contributions de l'ONU Environnement (DPC) (voir les coordonnées ci-dessous). Le courrier doit spécifier le montant et la monnaie à facturer, l'année de la contribution, le destinataire de la facture et ses coordonnées (adresse physique, et/ou e-mail) ;
2. L'ONU Environnement/DPC prépare une facture comprenant les coordonnées bancaires et envoie la copie originale signée à l'adresse physique donnée et/ou envoie une copie scannée par e-mail à l'adresse e-mail donnée ;
3. L'Etat membre transfère les fonds au compte bancaire mentionné ;
4. L'ONU Environnement/DPC envoie un reçu et une note de remerciement pour confirmer la réception des fonds.

Option 2 – paiement direct

Un Etat membre peut envoyer des fonds au Fonds pour l'Environnement directement sans aucune communication (voir les coordonnées bancaires ci-dessous), dès lors que les informations suivantes sont incluses dans les instructions de paiement : (1) référence au 40 FEL, (2) l'année fiscale pour laquelle la contribution est faite, et (3) le nom du gouvernement. Le paiement doit être accompagné d'une note d'information destinée au Secrétariat (DPC) pour s'assurer que les fonds soient identifiés et enregistrés à temps.

Après identification, l'ONU Environnement/DPC enverra un reçu et une note de remerciement pour confirmer la réception des fonds.

Option 3 – paiement fondé sur la base d'un accord écrit

Un Etat membre peut choisir d'établir un accord écrit avec le Secrétariat de l'ONU Environnement pour définir les montants et la fréquence de contributions pour le Fonds pour l'Environnement et toutes autres conditions sur lesquelles pourraient porter l'accord en concordance avec le règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Il n'y a pas de format standard pour ces types d'accords. Ils doivent être établis au cas par cas. La procédure pour cette option se déroule comme suit :

1. Quand il n'y a pas d'accord préalablement établi, l'Etat membre doit contacter l'ONU Environnement/DPC pour entamer la préparation et la finalisation d'un accord. Les signataires de l'accord seront définis comme il se doit ;
2. En ligne avec les dispositions de l'accord, l'ONU Environnement/DPC prépare une facture comprenant les coordonnées bancaires et envoie la copie originale signée à l'adresse physique donnée et/ou envoie une copie scannée par e-mail à l'adresse e-mail donnée ;
3. L'Etat membre transfère les fonds au compte bancaire mentionné ;
4. L'ONU Environnement/DPC envoie un reçu et une note de remerciement pour confirmer la réception des fonds.

Option 4 – Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions

Un Etat membre peut annoncer sa contribution au Fonds pour l'Environnement de l'ONU Environnement lors de la Conférence annuelle des Nations Unies pour les annonces de contributions qui se déroule normalement à New York vers la fin de l'année. Les étapes :

1. Un Etat membre participe à la conférence et annonce sa contribution par écrit avec les informations nécessaires concernant montant et la monnaie à facturer, l'année de la contribution, le destinataire de la facture et ses coordonnées (adresse physique, et/ou e-mail) ;
2. Après la conférence, le siège des Nations Unies fournit les informations concernant les contributions annoncées à l'ONU Environnement/DPC ;
L'ONU Environnement/DPC prépare une facture comprenant les coordonnées bancaires et envoie la copie originale signée à l'adresse physique donnée et/ou envoie une copie scannée par e-mail à l'adresse e-mail donnée ;
3. L'Etat membre transfère les fonds au compte bancaire mentionné ;
4. L'ONU Environnement/DPC envoie un reçu et une note de remerciement pour confirmer la réception des fonds.

Pour des questions ou des informations supplémentaires, veuillez contacter le Secrétariat de l'ONU Environnement :

Division Donneurs, Partenariats et Contributions (DPC)

Adresse : PO Box 30552, 00100 Nairobi, Kenya

E-mail : contributions@unep.org

Téléphone : +254-20-7624089

Le compte bancaire ci-dessous est uniquement destiné à la réception de contributions pour le Fonds pour l'Environnement:

UNITED NATIONS (USCH4) Numéro de compte 485-000288

J.P. Morgan Chase

International Agencies Banking Division

277 Park Ave, 23rd Floor

New York, N.Y. 10172 USA

Wire transfers: Chase ABA number =021000021, SWIFT number = BIC-CHASUS33, ou National Routing = 0002

Note: Tout donneur non-gouvernemental (particulièrement le secteur privé) est invité à contacter l'ONU Environnement/DPC pour obtenir des informations et une orientation concernant la contribution de fonds au Fonds pour l'Environnement.